



# COMMISSION FORET

## 27 AOUT 2020

---

### Présents

Pierre-Yves PERTET agent ONF  
Christian BRUCHON  
Vincent PETITHUGUENIN  
Emmanuel COURVOISIER

Philippe POULOT  
Aurélien GARDIEN  
Pascal MOUREAUX  
Isabelle MAUBLANC

Gerard BOILLOT  
Daniel REYMONDET  
Yves FARGE  
Cédric GRAPPIN

**Excusé :** Michel GRAPPIN

### Travaux en forêt :

Interventions non rapportables, cad sans produits

- Canton de bois d'aval sur parcelle 33 et 35 : entretien de cloisonnement sylvicole (bandes broyées pour pénétrer dans boisement impénétrable) et des dégagements des semis de 0 à 3 m de haut.
- Parcelle 25 : relevé de couvert avec dégagement mécanique à hauteur. Parcelle prévue en coupe fin 2020
- Parcelle 14 : plantation de 2009/2010, dégagement sur 1 ha
- Parcelle 20 ouverture de cloisonnement facturation encours. Broyage prévu fin septembre.

Objectif est de suivre le prévisionnel de l'aménagement forestier en vigueur sur la période 2018/2037, en ce qui concerne les coupes et les travaux.

### Etat de la forêt

- Dépérissement du hêtre en plaine et sur plateau (Vosges et Nord Franche-Comté très impactées) → les prix s'effondrent suite à une quantité importante en vente environ 25/30 €/m<sup>3</sup> pour les qualités médiocres et les surbilles. La vente ne couvre pas le cout d'exploitation (frais d'exploitation et cubage/classement pour les produits de qualité moyenne !)
- Frênes seront quasiment tous atteints de chalarose d'ici 5 années
- Les chênes résistent pour l'instant

### Ventes

L'ONF (va mettre en place) un nouveau système de vente en ligne : catalogue (permanent) en ligne, soumission en continu... délai de réponse 15 jours. (Prix de retrait fixé par la commune pour chaque lot proposé). Catalogue qui sera dans un premier temps réservé aux résineux, afin de faire face à l'afflux de volume suite à la crise des scolytes, mais pourra évoluer par la suite sur les produits feuillus.

- Parcelle 1, 32, 38 et 39 : coupe sanitaire (de frêne) vente d'environ 120 (175) m<sup>3</sup>
- Parcelle 25 : volume de grume 450 m<sup>3</sup> (1/3 chêne et 2/3 hêtre)

## Affouages

Saison 2019-2020

Cette année les affouages étaient dans les parcelles 6,9 15 et 17. Il fallait réaliser des ouvertures des emprises des cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 6 et 9, et des éclaircies (coupe des « modernes ») dans les parcelles 15 et 17.

L'ONF avait repéré ces différents cloisonnements en posant des jalons ou en marquant des chevrons sur les arbres. Ces cloisonnements n'ont malheureusement pas tous été respectés.



Un affouage n'est pas terminé (à peine commencé). Il est décidé de reprendre l'affouage comme le règlement le stipule via l'article L.243-1 du Code forestier au 30 septembre.

### Saison 2020-2021

Cette année, les affouagistes seront invités à une réunion avec **présence obligatoire** qui permettra la délivrance des lots.

- Ouvertures ou entretien de cloisonnements sur Parcelles 12 et 14.
- Coupe de modernes et qq houppiers de frênes sur la parcelle 1
- Coupe de modernes sur les parcelles 17 (éclaircie à terminer) et 41.

Il est noté que des frênes sont malades dans la parcelle 40 mais suite à une note de service interne, l'ONF déconseille très fortement à la commune de mettre des frênes malades en affouages car les risques d'accidents de bucheronnage sont trop élevés.

Les membres de la commission sont invités à participer aux estimations des affouages les vendredi après-midi et/ou samedi matin courant octobre.

Sont proposés garants : Vincent PETITHUGUENIN, Pascal MOUREAUX, Cédric GRAPPIN et Yves FARGE

## Infrastructure

Face aux difficultés d'exploitation des parcelles 43, 42 et 41, il était proposé de réaliser un chemin en pierre (tiret noir et jaune) à partir de la sommière de la parcelle 15 (à refaire également).

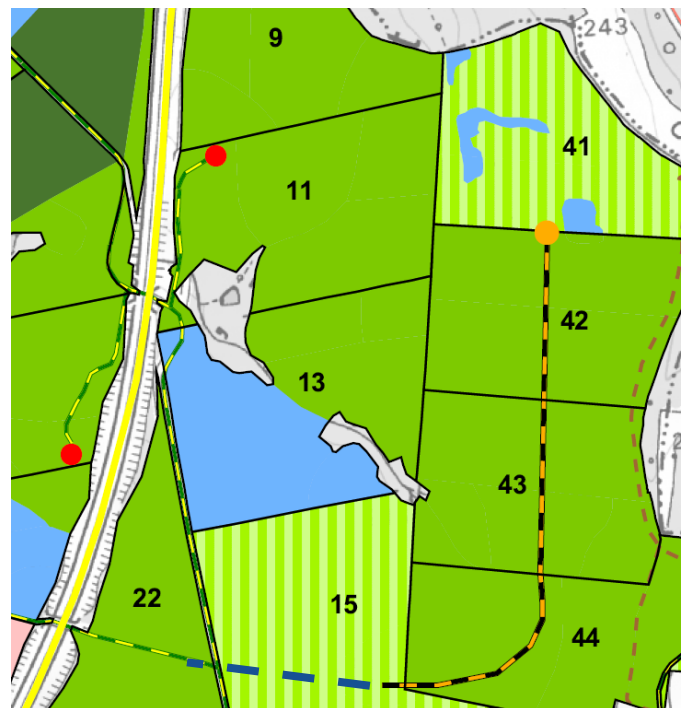
Le chemin devra faciliter l'accès des camions grume avec une plateforme de retournement en bout et des lieux de stockage le long du chemin.

L'ONF est chargée de monter le dossier de subvention et de proposer les différentes études et devis.

Les travaux ne commenceront qu'en 2022.

La demande de subvention devra être préparée pour juin 2021. Les subventions peuvent avoisiner 40% du montant des travaux.

La vente des arbres de la parcelle 43 (vente infructueuse en 2019) et les coupes de la parcelle 44 prévues en 2021 plus la vente des arbres autour de l'emprise du chemin devrait quasiment rembourser cette infrastructure.



## Budget

Pour faciliter la gestion de la forêt et limiter les erreurs de compta (tarifs HT, récupération TVA...) il est souhaitable de créer un budget FORET propre.